

# Madame le procureur de Dijon, vous m'avez impressionnée...



Madame

me le Procureur de Dijon,

Je suis impressionnée par votre pertinence, votre capacité de réaction, de jugement rapide : en effet, le jour même du drame de Dijon, vous nous avez dressé un portrait précis du conducteur qui a renversé 13 piétons dimanche. Je ne savais pas que vous aviez mené de front des études de droit et de psychiatrie ; ceci vous a permis de prononcer des paroles fortes, sans appel, sur un homme qui venait d'accomplir des actes monstrueux.

Cet homme avait fait de nombreux séjours en hôpital psychiatrique, 157 ! « Il ne s'agit absolument pas d'un acte terroriste. »

Il s'était donné du courage en criant « Allah Akbar », sans quoi, il n'aurait pu passer à l'acte. « Le pauvre homme », comme a dit un célèbre personnage de Molière, soumis à un imposteur religieux « Tartufe ».

Donc, il n'était pas responsable de ses actes.

Mais alors, Madame le Procureur, je ne comprends pas pourquoi

il a été mis en examen et écroué. Je pensais que lorsque l'on était jugé irresponsable, on n'était pas écroué, mais que l'on était interné.

Mais alors, Madame le Procureur, peut-être vous êtes vous un peu trop précipitée ?

Mais alors, Madame le Procureur, les gardiens du temple de la loi que vous représentez, peuvent se tromper ?

Pardonnez ma naïveté. Et pourtant, je savais que pendant la guerre, un seul magistrat, n'avait pas prêté allégeance au pouvoir de Vichy.

Finalement, votre démarche est positive : elle va ouvrir les yeux des derniers « croyants » dans l'impartialité de la justice.

« Quand c'est trop, c'est qu'il manque quelque chose ».

C'est un très ancien proverbe qui semble parfaitement adapté à votre démarche.

**Marie Larche**